

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-trois, le 16 décembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 8 décembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 24
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

8 décembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

19 décembre 2023

OBJET : Déblocage
crédits réservés (comité
des fêtes et Amitié
nature).

231216-10



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS.. FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER.. LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT.. CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LACAUX à Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mr RICHOUX



Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2023 est approuvé (date de publication : 19 décembre 2023).



Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 1^{er} avril 2023 relative au vote des subventions allouées aux associations.

Considérant que :

- Le comité des fêtes avec notamment l'organisation du marché de Noël,
- L'association « Amitié Nature » avec l'organisation de la corrida de Noël,

ont réalisé ou sont en passe de réaliser les évènements annoncés lors de leur demande de subvention,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

- Le comité des fêtes : 9 000 €,
- L'association « Amitié Nature » : 1 000 €.

.../...

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (monsieur Pinheiro ne prenant pas part au vote pour le comité des fêtes),

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 19 décembre 2023